

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	10
- votants	12
- absents	3

Date de convocation :

**5 décembre 2022**

Date d'affichage :

**5 décembre 2022**

VOTE

- POUR	11
- CONTRE	0
- ABSTENTION	1

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**

**Séance du 9 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 9 décembre à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

**Présents** : Josiane ARNOUX – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Eloïse RIBAIL

**Absents et représentés** : Michel PRETI (a donné pouvoir à Claude ALLAIRE) – Déborah BELIN (a donné pouvoir Thierry BAUD)

**Absent** : Claude GUET

Isabelle DE COLOMBEL est nommée secrétaire de séance

**DELIBERATION N°107/2022 : MARCHE DE TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA MAISON DE LA VALLEE – LOT N°6 - AVENANT N°1**

Le Maire rappelle que le lot n°6 – revêtements de sols, faïences – du marché de travaux de requalification de la Maison de la Vallée a été attribué à l'entreprise SARL CAVEGLIA-MARCHETTO. Or, il explique que le gérant de l'entreprise a cessé son activité et a donc cédé son entreprise à la société SAS CMG SOL. Il convient donc de signer un avenant de transfert.

Le conseil municipal,

**Vu** le code de la commande publique,

**Vu** le marché conclu avec les entreprises adjudicataires du marché de travaux de requalification de la Maison de la Vallée, en vertu des délibérations n°004/2022 et 040/2022 des conseils municipaux du 8/02/2022 et 07/04/2022

Après en avoir délibéré, décide :

↳ **D'AUTORISER** le Maire à signer l'avenant de transfert relatif au lot n°6 du marché de travaux de requalification de la Maison de la Vallée comme suit :

N°	Lot	Ancien titulaire	Nouveau titulaire
06	Revêtements de sols - Faïence	SARL CAVEGLIA-MARCHETTO 05000 GAP	SAS CMG SOL 05130 LETTRET

↳ **DE DIRE** que le présent avenant n'a aucune incidence sur le montant du marché

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme  
**LE MAIRE,**  
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le **20 DEC. 2022**  
et publication ou notification du